

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole Européenne de Lille  
2 boulevard des Cités Unies -  
CS 70043  
59040 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole



Comité syndical du 16 février 2021

Délibération n° 02-2021



**Objet : PARTICIPATION DES MEMBRES ET BUDGET PRIMITIF 2021**

Le mardi seize février deux mille vingt-et-un à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil, et en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

### Présents :

#### **En présentiel :**

Titulaires : BALLY Stéphane, BORREWATER Michel, DELEBARRE Patrick, DENDIEVEL Stanislas, DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, DESMET Rodrigue, DUCROCQ Jacques, DUMORTIER Benjamin, VERCAMER Francis

Suppléants : ANDRIES Jean-Philippe, PONCHAUX Danièle

#### **En visioconférence :**

Titulaires : BADERI Anissa, BOS Alain, CIETERS Marie, FOUTRY Luc, GARCIN Alexandre, GEENENS Patrick, HAESBROECK Bernard, HOTTIN Arnaud, LEPRETRE Sébastien, MARIAGE Isabelle, MASSON Jean-Gabriel, MAZZOLINI Sylvie, MOREAUX Maryse, ROUCOU José

Suppléants : AMBROZIEWICZ Jean-Marc, DUFOUR Didier, LAZARO Thierry, MANIER Didier, MAYOR Gérard, RENGOT Marielle

**Secrétaire de séance :** DESMET Rodrigue

**Convocation adressée aux délégués du Comité syndical le :** 10 février 2021

**Nombre de délégués en exercice :** 40

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport du Président en exercice

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 16 décembre 2020.

Il a été l'occasion de présenter le projet de programme de travail pour l'année 2021.

Il a permis aussi d'évoquer la situation de Trésorerie satisfaisante du syndicat, avec un excédent de fonctionnement 2020 qui devrait être de l'ordre de 50.000 €.

Sur cette base, les prévisions financières pour l'exercice 2021 ont été tracées.

Comme chaque année, les recettes de l'année 2021 correspondent, au stade du Budget Primitif, aux participations des membres du Syndicat mixte.

En 2021, il est ainsi proposé, compte tenu du programme de travail présenté par notre maître d'œuvre, de maintenir les participations des membres à 0,75 € par habitant, soit un total de 959.259,00 €. (neuf cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-neuf euros), lesquels sont répartis ainsi (sur la base des dernières données de population légales millésimées 2017, telles que mises à jour par décret) :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population totale 2017	Participation en 2021 0,75 euros par habitant en €
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.181.692	886.269 €
CC Pévèle Carembault	97.320	72.990 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.279.012</b>	<b>959.259 €</b>

Compte tenu,

- d'une part de la nécessité de provisionner les honoraires de notre avocat, le recours introduit à l'encontre de notre SCOT ayant été audiencé devant le TA de Lille en décembre 2020,
- et d'autre part des enjeux liés au programme de travail de l'ADULM, et présentés à l'occasion de notre débat budgétaire,

il est proposé de fixer la dotation de notre maître d'œuvre, à hauteur de 935.000 € (neuf cent trente-cinq mille euros).

Le Budget primitif 2021 s'établit dès lors comme suit, selon l'instruction comptable M 57 :

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<b>SM SCOT - projet de Budget Primitif 2021</b>			
<b>Dépenses de l'exercice</b>			
articles	Libellés		<b>BP 2021</b>
<b>11</b>	<b>charges à caractère général</b>		<b>16 259,00 €</b>
6042	achats de prestation de service		
62268	honoraires		8 000,00 €
6237	publications		
6281	cotisations		8 259,00 €
<b>12</b>	<b>charges de personnel</b>		<b>8 000,00 €</b>
64111	rémunération		7 000,00 €
6451	URSSAF		1 000,00 €
<b>65</b>	<b>autres charges de gestion courante</b>		<b>935 000,00 €</b>
6574	subvention aux associations de droit privé		935 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>		<b>959 259,00 €</b>
<b>66</b>	<b>charges financières</b>		<b>- €</b>
<b>67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>		<b>- €</b>
<b>22</b>	<b>dépenses imprévues</b>		<b>- €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES ET SPECIFIQUES</b>		<b>- €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>959 259,00 €</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>			
articles	Libellés		<b>BP 2021</b>
<b>70</b>	<b>Prod. Services, domaine, ventes</b>		<b>- €</b>
<b>73</b>	<b>impôts et taxes</b>		<b>- €</b>
<b>74</b>	<b>dotations participations</b>		<b>959 259,00 €</b>
746	DGD urbanisme - Etat		- €
74718	participation Etat		
74721	participation région		
74731	participation département		
74741	participations communes		
74751	participations EPCI		959 259,00 €
<b>75</b>	<b>autres produits de gestion courante</b>		<b>- €</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>959 259,00 €</b>
<b>76</b>	<b>produits financiers</b>		<b>- €</b>
<b>77</b>	<b>produits spécifiques</b>		<b>- €</b>
773	mandats annulés		
	<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>959 259,00 €</b>
	+		
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>- €</b>
	=		
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>959 259,00 €</b>

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Les membres du comité syndical décident :

- de fixer à 0,75 € par habitant la participation financière des membres du syndicat ;
- d'adopter le principe de la présentation du budget selon l'instruction comptable M 57 ;
- de voter les crédits par nature et par chapitre ;
- d'arrêter les dépenses et les recettes à la somme de neuf cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-neuf euros (959.259 €), tel que retrace dans le budget annexé.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**  
MM. ANDRIES et VERCAMER s'étant abstenus

Le Président du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole,  
Pour le Président,  
Le Secrétaire général délégué



**François BERAUD**